

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*Bulletin Mensuel
de la Chambre de
Commerce Française
de Montréal*

**Pages 1 à 2
manquantes**

BULLETIN MENSUEL

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL

SOMMAIRE

Séance du 15 mars 1923 — Distinctions honorifiques. — Le Commerce Extérieur Canadien. — Répression de la Concurrence déloyale au Canada. — Les Contrats d'engagement des artistes français au Canada. — Importante concession forestière. — Revue financière. — Les richesses du sol dans la Province de Québec.

La Chambre n'est pas responsable collectivement des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

Séance du 15 Mars 1923

Étaient présents :

MM. A. de Montgaillard et Paul Seurot, Vice-Présidents; J. Matagrín, Trésorier; E. Mériot; M. Nougier; J. Durand; A. Tarut; M. Quedrue; et H. B. de Passillé, Secrétaire.

M. H. de Clerval, Attaché Commercial de France, assistait également à la réunion.

En l'absence de M. Jonas, récemment parti pour la France, M. de Montgaillard remplit les fonctions de Président.

Il souhaite la bienvenue à M. Quedrue, nouveau Membre actif de notre Compagnie, et communique ensuite deux lettres de M. le Consul Général de France, la première nous priant de l'excuser de ne pouvoir venir à la réunion, et la seconde remerciant la Chambre du témoignage de sympathie qu'elle lui a envoyé à l'occasion de la mort de son père.

Le procès-verbal de la séance du 1er Février dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre de remerciements qu'il a reçue de la "Franco-Canadian Dyers Ltd." de St. John, pour les renseignements fournis au sujet de sa demande d'intervention auprès d'Ottawa pour faire diminuer les droits sur les tissus de laine destinés à la teinture. Le traité de commerce franco-canadien ayant été signé dernièrement, il ne nous a pas été possible d'intervenir utilement.

M. de Montgaillard communique ensuite une lettre du Consulat Général de France transmettant les remerciements de M. Poincaré pour la motion de félicitations envoyée par la Chambre au sujet de son attitude énergique dans la défense des intérêts économiques français.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère du Commerce et de l'industrie nous accusant réception du rapport annuel du Président, et félicitant la Chambre de l'oeuvre utile qu'elle accomplit.

Le Secrétaire communique également une lettre du Comité de la Foire de Paris nous remerciant des renseignements que nous lui avons transmis au sujet de la publicité à faire au Canada relativement à cette Foire.

M. de Passillé rappelle ensuite la correspondance que nous avons échangée avec la Chambre de Commerce du Havre, au sujet de la concurrence faite au port du Havre par celui d'Anvers. Nous venons de recevoir de l'Union des Négociants Transitaires et Commissionnaires du Havre, une lettre sur le même sujet et faisant connaître le nombre de départs du Havre effectués au cours de l'année 1922, ainsi que l'indication des départs devant avoir lieu pendant l'été prochain.

M. Durand fait remarquer que depuis que les départs ont lieu du Havre au lieu de Cherbourg, les colis postaux subissent fréquemment, à nouveau, de longs retards.

M. Quedrue est d'opinion qu'aussi longtemps qu'une ligne directe française ne sera pas créée, il serait utile de faire des groupements de fret. Une ligne de navigation ayant comme tête de ligne Anvers et touchant le Havre, sous pavillon français, serait, dit-il, tout indiquée et d'un grand avantage; il ne serait pas nécessaire de prendre des passagers, il faudrait d'abord créer une ligne de frêt. Il affirme que le frêt de retour pourrait être assuré. Il signale le fait qu'un bateau français est venu récemment à Halifax, qu'il était chargé de 2,000 tonnes de cailloux et de 1,500 tonnes d'eau, il n'avait malheureusement aucun frêt, et cependant c'était un bâtiment tout neuf, magnifique, qui aurait pu emporter une grande quantité de marchandises. M. Quedrue émet l'opinion qu'un avis de départ devrait être donné au public, en France, aussitôt qu'un navire est signalé comme devant venir prendre du frêt

au-Canada, afin de le charger le plus possible au voyage d'aller.

Il ajoute que le Comité Central des Armateurs de France est tout qualifié pour faire quelque chose dans le sens de la canalisation du frêt vers ces navires susceptibles d'effectuer des départs à des dates intermittentes.

M. de Montgaillard lit ensuite une communication de M. G. Vennat, de Bordeaux, Membre actif de notre Chambre, qui nous demande de faire paraître régulièrement au Bulletin les cours de la Bourse de Montréal, en ce qui concerne tout au moins les principales valeurs locales intéressant les capitalistes français.

M. Tarut veut bien se charger de nous fournir cette documentation de temps à autre.

Le Secrétaire communique ensuite à la Chambre une demande d'adhésion en qualité de Membre adhérent, de M. Gaston Mondon, noix et cerneaux, de Bellefois-Neuville de Poitou. M. Mondon qui faisait autrefois partie de la Chambre serait désireux d'être réinscrit à nos listes. Cette candidature, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection de trois nouveaux Membres actifs: MM. A. L. Phené, Président d'Olivier-Canada Limited, 59, Wellington street West, à Toronto, (Tresses et laizes pour chapellerie et produits d'Extrême-Orient). Candidat appuyé par MM. Jonas et Aubin.

R. de Roumefort, Directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, de Montréal, candidat appuyé par MM. Jonas et Seurot.

Paul Mériot, Secrétaire de la maison Racine & Cie, Limitée, de Montréal (Tissus et nouveautés en gros), candidat appuyé par MM. E. Mériot et H. B. de Passillé.

Ces candidatures, mises aux voix, sont acceptées à l'unanimité.

CORRESPONDANCE. — Le Secrétariat a reçu depuis la dernière réunion 136 lettres et en a expédié 91. Parmi cet échange de lettres, on remarquait: 2 litiges; 9 renseignements de notoriété, des demandes de représentants pour des huiles d'olive, noix et cerneaux, vins de Bourgogne, vins de Champagne, houblons, soieries, laine angora, écharpes en laine grattée, bijouterie, orfèvrerie et joaillerie de tous titres, produits pharmaceutiques, désinfectants pour théâtres et cinémas; eaux de mélisse, alcool de menthe, eaux de lavande; articles de St. Claude, articles de ménage, articles de luxe et articles de Paris, ballons, cartes postales de fantaisie, films religieux, produits métallurgiques, ferro-cerium, moulinets pour cannes de pêche, tondeuses, sécateurs, pincees, etc...

On nous demandait aussi des adresses d'exportateurs

canadiens de saindoux, salaisons de porc, sucre raffiné, blé, avoine, maïs, grains pour alimentation du bétail.

Nous avons reçu également six demandes d'emploi.

M. de Montgaillard demande ensuite à M. de Clerval, s'il n'a aucune communication à nous faire; celui-ci annonce que le Consul Général de France l'a prié de donner connaissance à la Chambre d'une lettre qu'il vient de recevoir au sujet de l'expansion du Livre Français. M. de Clerval est d'opinion que si la dépense n'était pas trop forte pour notre Compagnie, on pourrait peut-être publier, comme le fait la Chambre de Commerce de Stockholm, une note qu'il serait utile de faire parvenir aux principaux éditeurs français, et qui les informerait des ouvrages français reçus au Canada, ceux susceptibles d'y être appréciés et de favoriser l'extension des idées françaises et la propagande française en notre pays.

M. Quedrué émet l'avis que l'on pourrait demander aux professeurs français de Montréal et particulièrement au délégué universitaire de préparer cette documentation.

M. de Passillé fait remarquer qu'au point de vue commercial, M. Baisez, notre collègue, qui s'occupe tout particulièrement du livre français, serait indiqué pour collaborer à ce propos avec le délégué universitaire.

Il ajoute que la Chambre n'a pas les moyens de faire paraître une feuille spéciale à ce sujet, mais que nous pourrions faire des insertions dans le Bulletin. M. de Clerval approuve cette idée et entrera en rapports à ce propos avec MM. du Roure et Baisez.

M. Seurot signale ensuite que des artistes français lui ont fait connaître le fait suivant qu'il serait bon de signaler en France par la voie de notre Bulletin.

Ces artistes avaient été engagés en France par un impresario canadien, et ils avaient signé un contrat. Quelque temps après leur arrivée, cet impresario, trouvant que les résultats financiers n'étaient pas suffisants, refusa de payer les artistes aux conditions du contrat; ceux-ci voulurent l'appeler devant les tribunaux, mais ils en furent déconseillés par leur avocat, en raison de la législation locale qui considère comme sans valeur un contrat signé à l'étranger.

M. de Montgaillard est d'avis que le Bulletin devrait publier un extrait de la législation locale à ce sujet, dans l'intérêt de nos compatriotes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 30.

Distinctions Honorifiques

Par décret en date du 25 Mars dernier et sur la proposition de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Henri Jonas, Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous sommes heureux de féliciter à cette occasion notre dévoué Président et de nous réjouir avec lui de cette

Geo. SAYER & Co.
COGNAC

marque d'estime qui lui est accordée par le Gouvernement de la République.

Depuis plus de trois ans, M. Henri Jonas préside notre Compagnie et sait, en dépit de toutes les difficultés, maintenir notre oeuvre à la hauteur de sa lourde tâche.

Il fut d'ailleurs l'un des premiers pionniers du commerce français au Canada; sa maison établie de très longue date à Montréal, est devenue l'une des plus puissantes en son genre et l'intérêt que son fondateur a su prendre à toutes les affaires industrielles locales en fait l'un des hommes les plus avertis et les mieux documentés de notre colonie française au Canada.

Par décret du Président de la République française, ont été nommés Conseillers du Commerce Extérieur de la France, les personnes résidant au Canada dont les noms suivent:

MM. Louis Baisez, importateur et représentant de maisons françaises d'éditions; Secrétaire-Adjoint de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Professeur Louis Bourgoïn, Directeur du service de chimie industrielle à l'École Polytechnique de Montréal; Directeur à la "Montreal Dairy Co."; Ingénieur-Chimiste, Conseil de la Commission des Liqueurs de Québec; Président de la Section Canadienne de la Société de Chimie Industrielle de France.

Jules Matagrín, Secrétaire-Trésorier de la Maison Perrin-Kayser & Co. Ltd., Trésorier de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

A. de Montgaillard, de la Maison Rougier Frères, spécialités pharmaceutiques; Vice-Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

A. Phené, Président de Olivier-Canada Limited, de Toronto, importateur.

Paul Seurot, Ingénieur en Chef de la Commission des Tramways de Montréal; Président de l'Union Nationale Française de Montréal; Vice-Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Le Commerce Extérieur Canadien

Les statistiques du commerce canadien pour le mois de février 1923 indiquent que, représentées en dollars, les importations pour consommation sont évaluées à \$65,307,696 contre \$54,294,255 en février 1922 et \$71,970,507 en février 1921.

Les importations d'Angleterre, en février 1923, s'élèvent à \$11,760,154 contre \$9,423,629 en février 1922 et \$11,750,970 en février 1921.

Les importations des États-Unis en février 1923 sont évaluées à \$44,272,637, contre \$37,043,290 en février 1922 et \$49,086,236 en février 1921.

Le total des importations pour les douze mois à fin février 1923 se monte à \$789,962,342 contre \$761,026,261 pour la période correspondante de 1921-22 et \$1,290,067,546 pour les 12 mois à fin janvier 1921.

Les exportations de produits canadiens pour le mois de février 1923 s'élèvent à \$57,656,161 contre \$46,046,449 pour février 1922 et \$65,237,738 pour février 1921.

Les exportations pour l'Angleterre sont évaluées à \$17,874,260 en février 1923 contre \$15,316,265 en février 1922 et \$18,564,067 en février 1921.

Les exportations pour les États-Unis se sont élevées à \$26,719,205 durant février 1923, contre \$20,116,356 en février 1922 et \$32,495,002 pour le mois correspondant de 1921.

La valeur des exportations de produits canadiens pendant les douze mois à fin février 1923 est de \$914,433,157 contre \$748,793,795 pour la période correspondante de 1921-22 et \$1,214,204,132 pour les douze mois à fin février 1921.

Ces chiffres font ressortir une balance défavorable de \$7,651,535 pour le mois de février et une balance favorable de \$124,470,815 pour la période de douze mois.

Repression de la Concurrence Déloyale au Canada

La justice canadienne vient, une fois de plus, de prouver qu'elle n'entend pas laisser le champ libre aux contre-facteurs des produits français.

Depuis 25 ans, la maison Dorin, de Paris, vend au Canada des fards présentés dans des boîtes rondes, revêtues d'une étiquette et d'une bande à fond granité vert. Sur l'étiquette sont imprimés en or les mots: ROUGE BRUNETTE, et au-dessous le nom du fabricant: DORIN, ainsi que le lieu de fabrication: PARIS. La bande est ornée d'un dessin distinctif de couleur or.

Depuis quelques années, la maison J. A. Marceau Limitée fabrique à Montréal des fards qu'elle met dans des boîtes de la même forme, des mêmes dimensions et de la même couleur que celles qu'emploie la maison Dorin. Sur l'étiquette sont imprimés en or, les mots "ROUGE BRUNETTE", et au-dessous le nom "MARCEAU" et le mot "PARIS". La maison Marceau a en outre livré au commerce depuis environ un an et demi, d'autres boîtes sem-

NOUS SOMMES A VOTRE SERVICE

COMPTES D'ÉPARGNE

COMPTES D'AFFAIRES

CREDITS DE TOUTE
NATURE

COLLECTIONS

MANDATS DE
VOYAGEURS

BOITES DE SURETE
ET

GARDE DES VALEURS

CAISSE DE NOEL
CHANGE DOMESTIQUE
ET ÉTRANGER

LA BANQUE D'HOCHELAGA

FONDÉE EN 1874

blables, sauf que le mot MARCEAU est remplacé par le mot "MORIN".

Ayant reçu de la maison française instruction de mettre fin à ces contrefaçons, Me. Léon Garneau, C.R., de l'étude Dessaulles, Garneau, Désy et St. Jacques, de Montréal, qui avait précédemment réussi à obtenir des ordonnances d'injonction interlocutoire dans les affaires Cie Fermière de l'établissement thermal de Vichy vs Charbonneau, et Coty vs Bergeron, s'est adressé à la Cour Supérieure pour obtenir une ordonnance d'injonction interlocutoire, alléguant contrefaçon manifeste et tentative d'induire le public en erreur.

Nous avons trop souvent regretté l'indifférence de nos fabricants, leur négligence à poursuivre les imitations de marques qui leur sont signalées, le nombre croissant des contrefacteurs enhardis par l'impunité, pour ne pas féliciter la maison Dorin de son initiative.

L'honorable Juge Bruneau, de la Cour Supérieure, à qui l'affaire a été soumise, a maintenu les prétentions de la maison Dorin dans les termes suivants :

"Considérant que les faits allégués et prouvés par la requérante démontrent qu'elle a adopté comme propriétaire, depuis au moins vingt-cinq ans, l'étiquette et la marque de commerce précitées pour la vente des fards qu'elle fabrique à Paris; que depuis quelques années, l'intimée a également mis sur le marché, à Montréal, des fards qu'elle fabrique à ce dernier endroit, et qu'elle met dans des boîtes portant l'étiquette et la marque tantôt de "ROUGE BRUNETTE, Morin, Paris", tantôt de "ROUGE BRUNETTE, Marceau, Paris" en imitation très apparente et frappante de celles de la requérante.

Considérant que la contrefaçon est tellement visible qu'elle est indéniable;

Considérant que l'unique prétention de l'intimée est qu'elle avait et a le droit d'en agir ainsi, parce que ladite marque de commerce spéciale de la requérante n'a été enregistrée que récemment, le 3 octobre 1922, alors que les fards de l'intimée étaient en vente au public depuis trois ans et ceux intitulés "Morin" depuis un an et demi.

Considérant que la forme, la couleur et la dimension de l'étiquette et de la marque de commerce ainsi que de la boîte employée par l'intimée, et qu'elle fait fabriquer à

Montélimar, en France, sont de nature à induire le public à croire erronément que les fards fabriqués à Montréal par ladite intimée sont ceux fabriqués à Paris par la requérante;

Considérant que l'acte de l'intimée constitue une concurrence déloyale, qui donne lieu, dans notre droit, à une action en dommages-intérêts civils, *indépendamment de tout enregistrement de la marque de commerce*;

Considérant qu'il y a lieu, en pareille circonstance, d'après la jurisprudence des tribunaux de notre province, à une ordonnance d'injonction interlocutoire, (*The Five Camera Co. V. Hogg*, 18 C.S. 1; *THE PABST Brewing Co. V. Ekers*, 20 C.S. 20; *République Française V. Hyman & Al.* 31 B.R. 22);"

Ainsi, nous constatons une fois de plus que les tribunaux canadiens jugent en équité dans ces affaires, et que les questions de forme, les "technicalities" n'entravent pas le cours de la justice. Nous venons de voir que le Juge Bruneau a fait bon marché de la prétention de la maison Marceau qui consistait à soutenir qu'elle avait le droit de se servir des boîtes en question parce que la marque de commerce de la requérante n'avait été enregistrée que depuis que les fards Marceau avaient été mis en vente. Comme M. de Clerval l'avait remarqué dans son étude sur la protection des marques de commerce au Canada, publiée dans notre numéro de juillet dernier, il n'est donc pas nécessaire, pour que le propriétaire lésé d'une marque puisse intenter une action, que sa marque ait été déposée avant l'acte incriminé. En outre, la preuve n'est pas soumise à des conditions difficiles; il n'est pas nécessaire, dans les actions en dommages-intérêts pour concurrence déloyale de prouver que les acheteurs *ont été* trompés. Il suffit d'établir qu'il y a eu *tentative* de tromper.

Un autre avantage est que les litiges de ce genre ne traînent pas en longueur devant les tribunaux. Nous avons dit que le jugement intervenu dans la cause Dorin-Vs-Marceau était une "injonction interlocutoire". En vertu, en effet, d'une procédure spéciale simplifiée, satisfaction est donnée dans un très court délai par voie de décision *provisoire* au requérant qui prouve que ses droits sont lésés par un acte de concurrence déloyale. Une telle décision ne devient définitive qu'après confirmation par un jugement obtenu, cette fois à la suite d'un procès en règle; mais en attendant, l'injonction interlocutoire répond au besoin le plus urgent, qui est d'arrêter les pratiques incriminées. Le montant des dommages-intérêts à allouer est fixé par le jugement définitif.

Il est enfin un autre point que nous croyons intéressant de relever dans le jugement qui nous occupe. Me. Garneau, mettant à profit l'observation consignée par M. de Clerval dans l'article précité, relativement au silence de la jurisprudence canadienne sur le principe de la protection du nom géographique, a saisi l'occasion de ce procès pour attirer sur la question l'attention du juge. Celui-ci a donné satisfaction en enjoignant spécialement à l'intimée de "cesser de faire usage sur ses étiquettes du mot PARIS comme indication d'origine".

La plus grande Fabrique de Harnais,
Mallets et Sacs
de Voyage du
Canada.



DEMANDEZ NOS CATALOGUES

Propriétaires de la marque "Alligator". Demandez-
là, c'est votre garantie.

LAMONTAGNE LIMITEE, MONTREAL

Empressons-nous d'enregistrer ce précédent et souhaitons qu'il encourage nos groupements ou syndicats de fabricants à poursuivre les agissements des industriels étrangers qui se servent du mot PARIS pour camoufler des produits qu'eux-mêmes reconnaissent de ce fait comme étant de qualité inférieure aux nôtres, et risquant ainsi de jeter le discrédit sur la fabrication française.

Les Contrats d'Engagement des Artistes Français au Canada

On nous signale que les acteurs français venant au Canada pour y faire une tournée théâtrale ont parfois des désillusions en ce qui concerne la valeur des contrats d'engagement signés en France avant leur départ.

Il est arrivé que les clauses de ces contrats n'ayant pas été remplies par les impresarios canadiens, nos acteurs français n'ont pas eu de recours légal contre leurs employeurs.

Il nous paraît utile d'attirer l'attention de nos compatriotes sur cette question qui n'est pas limitée, à notre avis, à un point d'intérêt particulier, mais qui touche vraiment à une question plus haute et plus générale, celle de l'art français au Canada.

Notre Bulletin du mois d'octobre dernier, à propos de l'inauguration, à Montréal, d'un Musée et d'une Ecole d'Art français, faisait remarquer l'importance de ces questions d'art pour le développement au Canada, des idées françaises et par suite pour la propagande française en ce pays du Nord-Amérique.

Nous nous réjouissons des initiatives récentes qui nous ont permis d'entendre, à Montréal, des artistes français comme M. de Féraudy, de la Comédie Française, ou M. Marcel Dupré, organiste de la cathédrale de Paris.

Il est clair que l'on ne saurait prétendre applaudir en Amérique du Nord, que des célébrités mondiales comme celles que nous venons de citer, et celles-là, certes, n'auront jamais à se plaindre de la façon dont elles seront reçues et traitées au Canada.

Mais les acteurs qui couramment sont engagés en France, par l'intermédiaire, bien souvent, d'une agence parisienne, ne doivent pas ignorer qu'un contrat signé à Paris par deux parties résidant l'une et l'autre en France, ne saurait, éventuellement, avoir de valeur près des tribunaux étrangers: il serait donc prudent de leur part d'exiger que leurs contrats d'engagement soient signés au Canada même par l'impresario résidant au Canada, ou par un mandataire de celui-ci, porteur d'une procuration en règle. Ce serait une précaution utile que d'insérer dans les contrats une clause aux termes de laquelle les parties éliraient domicile au Canada, à Montréal ou dans toute autre ville, suivant le cas, en vue de litiges éventuels.

A défaut de cette clause, et si un contrat était signé en France par une agence française, non munie d'une pro-

caration engageant l'impresario canadien, les artistes devraient avoir soin de renouveler ce contrat avec ce dernier, en arrivant au Canada; les tribunaux canadiens pourraient alors, en cas de litige, faire exécuter les clauses d'un contrat au sujet duquel leur juridiction ne ferait plus de doute.

De cette façon, les intérêts de l'impresario canadien seraient sauvegardés aussi bien que ceux des artistes français engagés; car il arrive que ce soient ces derniers qui n'exécutent pas toujours rigoureusement les termes de leur accord, ou qui ne répondent pas aux spécifications requises. D'un autre côté, l'intervention d'un intermédiaire, à Paris, pour les engagements et la signature de contrats à exécuter à l'étranger, peut être trop facilement une cause de difficultés, et il est toujours préférable de s'entendre directement entre intéressés.

Nous estimons qu'il serait déplorable, au point de vue de l'art français au Canada, que nos artistes se détournent des scènes canadiennes. Il serait non moins fâcheux que les impresarios canadiens, et parfois le public local, aient de regrettables désillusions sur le compte de nos artistes.

Importante Concession Forestière

La plus grosse vente de concessions forestières (limites à bois) qui ait encore été faite dans la province de Québec, a eu lieu récemment au Palais Législatif, et a remporté un succès sans précédent. La vente la plus importante a été celle de la concession de droits de coupe sur 2,000 milles carrés de forêts, dans le bassin de la rivière Manicouagan, concession qui a été vendue à la "Ontario Paper Company". L'enchère portait sur le montant à payer en plus des droits de coupe ordinaires en vigueur. Il y a eu trois enchérisseurs.

La "Ontario Paper Company", la "Industrial Development and Service Corporation" et la "Gulf Pulp & Paper Company". Cette dernière commença à offrir 5 cents et avec les deux premières monta à \$1.05, puis la lutte continua entre les deux premières. Ce fut la "Ontario Paper Company" qui l'emporta en offrant \$3.35.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars cinquante cents par action, sur le capital versé de cette institution, a été déclaré et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après mardi le trois avril prochain, aux actionnaires enregistrés jeudi le quinze mars prochain à trois heures p. m.

Par ordre du Conseil d'Administration,

A. P. LESPERANCE,

Gérant-général.

Montréal, le 26 février 1923.

Ces forêts ne contiennent généralement que de l'épinette et du sapin, c'est-à-dire du bois de pulpe. Or, les droits de coupe actuels sur ce bois sont de \$2.70 par mille pieds.

Ceci revient à dire que la "Ontario Paper Company" devra payer \$3.35 par mille pieds en sus de \$2.70, c'est-à-dire \$6.05 par mille pieds pour le moment, quitte à payer plus cher quand les droits de coupe seront élevés. La prime d'adjudication avait été fixée à \$400 par mille carré, soit à \$800,000, payables en trois versements annuels, dont le premier comptant. Chaque enchérisseur avait dû faire un dépôt de \$150,000. Le dépôt de l'adjudicataire a été gardé, \$100,000 servant au paiement partiel du premier versement de la prime d'adjudication et \$50,000 étant conservés comme garantie de l'exécution des conditions du contrat qui sera passé.

Les principales conditions sont que l'adjudicataire devra louer et développer d'ici à sept ans, les forces hydrauliques des premières chutes de la rivière aux Outardes, avec un rendement d'au moins 15,000 chevaux-vapeur, et construire, dans le voisinage, une usine pour la fabrication de la pâte de bois ou de papier d'une capacité d'au moins 100 tonnes par jour de travail. Cette location des forces hydrauliques sera faite par bail emphytéotique de 75 ans, le loyer étant de \$6,000 par année. La royauté annuelle par cheval-vapeur développé sera comme suit: 50 cents pour les dix premières années, \$1.50 durant les dix autres années et \$2.50 durant les cinq autres années.

Le tarif de cette royauté sera ensuite révisé. On a

ensuite vendu d'autres concessions forestières en divers endroits de l'Abitibi et de Bonaventure. Et ces ventes ont aussi rapporté de fortes sommes. "C'est la plus belle vente que nous ayons jamais faite", a déclaré le Dr Deschênes, sous-ministre des Terres et Forêts, qui présidait cette vente. Il est connu que la "Ontario Paper Company" a acheté ce bois de la côte nord, pour le journal "Chicago Tribune" qui va donc s'alimenter de papier au Canada, d'ici à 75 ans.

Revue Financière

1er Avril 1923.

Le volume des affaires a été inférieur en mars à celui de février. Les cours cependant ont été bien maintenus et les valeurs les plus couramment traitées sont le Brazilian, l'Abitibi, Steel Company of Canada, Detroit U. RY., Brompton et Smelters. Aucun groupe n'a joui spécialement de la faveur du public, et seules les valeurs d'électricité ont été un peu délaissées en raison de la hausse considérable qu'elles ont enregistrée en janvier et février.

Quelques rapports annuels de nos grandes sociétés ont été publiés en mars. La plupart accusent une amélioration sur les deux exercices précédents. Le président du Canadian Pacific dit dans son rapport: "Nous croyons que la période de dépression qui a suivi la guerre est terminée, et avec une situation commerciale plus stable, nous pouvons maintenant espérer une augmentation de trafic et de recettes."



La Province de Québec

La plus grande province du Canada est 85% française. La plus grande partie du commerce dans les districts ruraux se fait par les magasins généraux — et 90% de ces magasins sont la propriété de Canadiens-Français.

80% des magasins faisant une spécialité dans les villes sont la propriété de Canadiens-Français.

LE PRIX COURANT

A-B-C

Le plus important des journaux de commerce publiés en français est le seul guide commercial du détaillant canadien-français.

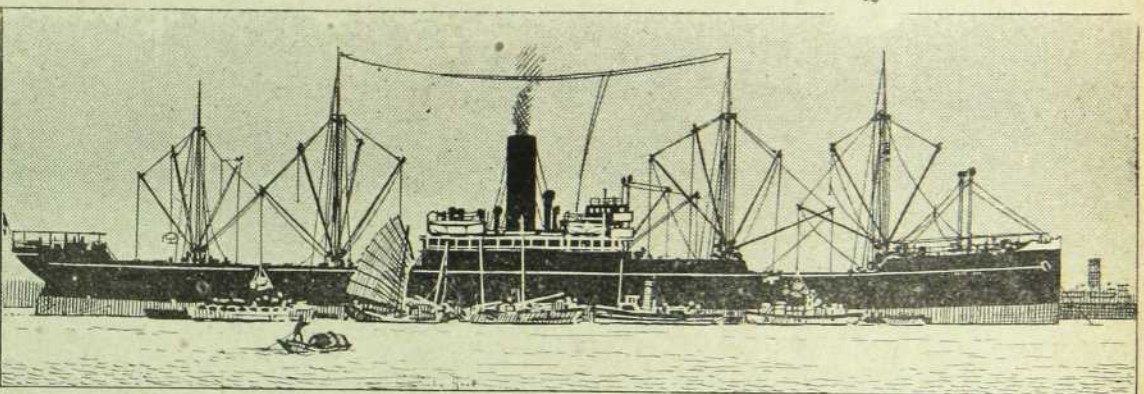
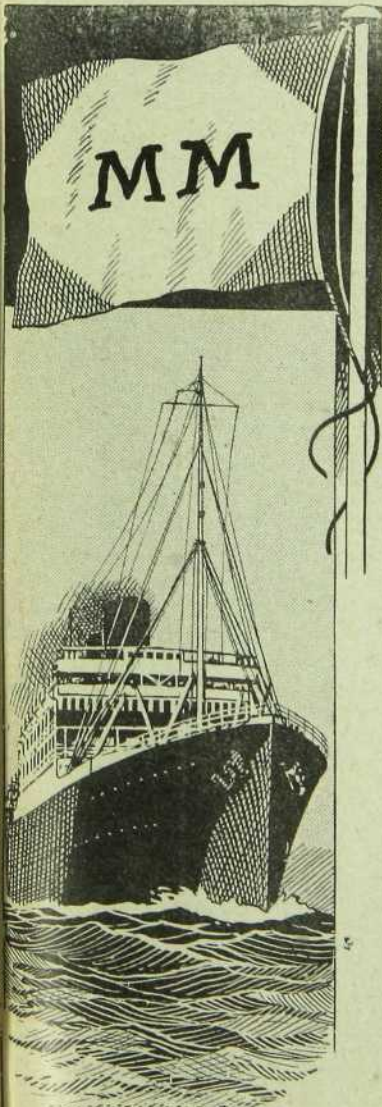
Pour taux adressez vous à votre agence ou au

No 198 Notre-Dame Est
MONTREAL

CIRCULATION VERIFIEE
PAR L'A-B-C

ABONNEMENT POUR LA
FRANCE ET LA
BELGIQUE - \$4.00

Ventes		Valeurs		Ouv.		Haut.		Bas.		Dernier Cour		Ventes		Valeurs		Ouv.		Haut.		Bas.		Dernier Cour	
29,428	Abitibi P. & P.	70	74	68 $\frac{3}{4}$	69	3,218	Howard Smith	81	83 $\frac{1}{2}$	80	81 $\frac{1}{2}$	1,027	Do. pfd	107 $\frac{1}{2}$	108	105 $\frac{1}{2}$	107	631	Lake of Woods	180	183 $\frac{1}{2}$	180	180
1,979	Asbestos Corp.	70	72 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{3}{4}$	70 $\frac{1}{2}$	140	Do. pfd	115	115	115	115	4,871	Laurentide	95	96	*91	*92	1,948	B. E. Steel	9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{4}$	8	8
2,887	Bell Telephone	122	122 $\frac{1}{2}$	120	120	745	Mackay	118 $\frac{1}{2}$	118 $\frac{1}{2}$	*115	*115 $\frac{1}{2}$	8,620	Mont. L. H. & P.	115	115 $\frac{1}{2}$	114	115	1,552	" 1st pfd	71	71	70	70
35,811	Brazilian T. L. & P.	50	53	49	49 $\frac{3}{4}$	120	Mont. Tramways	150	150	150	150	120	Mont. Tramways	150	150	150	150	7,043	" 2nd pfd	26	26 $\frac{1}{2}$	24	24
12,749	Brompton Paper	42 $\frac{1}{2}$	42 $\frac{1}{4}$	40	41 $\frac{1}{4}$	7,262	National Breweries	52	53 $\frac{1}{2}$	*50 $\frac{1}{2}$	*51	823	Ogilvie Milling	315	331	315	*327	855	Can. Car. & Foundry	33 $\frac{1}{2}$	34 $\frac{1}{2}$	31	31
1,948	B. E. Steel	9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{4}$	8	8	75	Do. pfd	115	116	115	116	75	Do. pfd	115	116	115	116	2,806	Do. pfd	76	78 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$
1,552	" 1st pfd	71	71	70	70	674	Ottawa L. H. & P.	91 $\frac{1}{2}$	91 $\frac{1}{2}$	*87	*87	823	Do. pfd	115	116	115	116	3,190	Canada Cement	86 $\frac{1}{2}$	87 $\frac{1}{2}$	85	*85
7,043	" 2nd pfd	26	26 $\frac{1}{2}$	24	24	4,594	Price Bros.	45	46 $\frac{1}{2}$	*44	*45	75	Do. pfd	115	116	115	116	539	Do. pfd	104	104 $\frac{1}{2}$	103	103
855	Can. Car. & Foundry	33 $\frac{1}{2}$	34 $\frac{1}{2}$	31	31	3,740	Que. Ry., L. H. & P.	24	24	21 $\frac{1}{2}$	21 $\frac{1}{2}$	674	Ottawa L. H. & P.	91 $\frac{1}{2}$	91 $\frac{1}{2}$	*87	*87	1,725	Can. Gen. Electric	88	90	*85 $\frac{3}{4}$	*88 $\frac{1}{4}$
2,806	Do. pfd	76	78 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	3,196	Riordon Paper	6	9 $\frac{1}{4}$	6	7	4,594	Price Bros.	45	46 $\frac{1}{2}$	*44	*45	1,503	Can. SS. Lines	18 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$	17 $\frac{1}{2}$	18
3,190	Canada Cement	86 $\frac{1}{2}$	87 $\frac{1}{2}$	85	*85	2,390	Shawinigan	118	118	*115	*115	9,815	Spanish River	98	99 $\frac{3}{8}$	*94 $\frac{1}{2}$	*94 $\frac{1}{2}$	3,967	Do. pfd	51	52 $\frac{1}{4}$	48 $\frac{1}{2}$	51
539	Do. pfd	104	104 $\frac{1}{2}$	103	103	6,336	Do. pfd	106	108	103 $\frac{1}{2}$	105	6,336	Do. pfd	106	108	103 $\frac{1}{2}$	105	10,363	Con. Min. & Smelting	28	30 $\frac{1}{2}$	27 $\frac{1}{2}$	28 $\frac{3}{4}$
1,725	Can. Gen. Electric	88	90	*85 $\frac{3}{4}$	*88 $\frac{1}{4}$	1,065	St. Lawrence Flour	77 $\frac{1}{2}$	82	77 $\frac{1}{2}$	78	1,065	St. Lawrence Flour	77 $\frac{1}{2}$	82	77 $\frac{1}{2}$	78	18,093	Detroit United Ry.	70 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{1}{2}$	70	77 $\frac{1}{4}$
1,503	Can. SS. Lines	18 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$	17 $\frac{1}{2}$	18	19,720	Steel of Canada	74	79 $\frac{1}{2}$	74	78	19,720	Steel of Canada	74	79 $\frac{1}{2}$	74	78	869	Dom. Bridge	75	78 $\frac{1}{2}$	74	74
3,967	Do. pfd	51	52 $\frac{1}{4}$	48 $\frac{1}{2}$	51	634	Toronto Railway	83	87 $\frac{1}{2}$	82	86	634	Toronto Railway	83	87 $\frac{1}{2}$	82	86	55	Dom. Coal pfd	86 $\frac{1}{2}$	86 $\frac{1}{2}$	85	85
10,363	Con. Min. & Smelting	28	30 $\frac{1}{2}$	27 $\frac{1}{2}$	28 $\frac{3}{4}$	8,876	Twin City	62 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	8,876	Twin City	62 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	2,384	Dominion Glass	96 $\frac{1}{2}$	99 $\frac{1}{2}$	*95	*95
18,093	Detroit United Ry.	70 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{1}{2}$	70	77 $\frac{1}{4}$	400	Wayagamack	60	60	59	60	400	Wayagamack	60	60	59	60	139	Dom. Iron pfd	*76	*76	*76	*76
869	Dom. Bridge	75	78 $\frac{1}{2}$	74	74	2,228	Winnipeg Ry.	37 $\frac{1}{2}$	42	37 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{2}$	2,228	Winnipeg Ry.	37 $\frac{1}{2}$	42	37 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{2}$	556	Dom. Steel Corp. pfd.	81	82 $\frac{7}{8}$	81	81 $\frac{1}{2}$
55	Dom. Coal pfd	86 $\frac{1}{2}$	86 $\frac{1}{2}$	85	85													7,854	Dom. Textile	68	*71 $\frac{1}{8}$	67 $\frac{1}{2}$	*71
2,384	Dominion Glass	96 $\frac{1}{2}$	99 $\frac{1}{2}$	*95	*95													71	Do. pfd	108 $\frac{1}{4}$	110	108 $\frac{1}{4}$	109
139	Dom. Iron pfd	*76	*76	*76	*76																		
556	Dom. Steel Corp. pfd.	81	82 $\frac{7}{8}$	81	81 $\frac{1}{2}$																		
7,854	Dom. Textile	68	*71 $\frac{1}{8}$	67 $\frac{1}{2}$	*71																		
71	Do. pfd	108 $\frac{1}{4}$	110	108 $\frac{1}{4}$	109																		



MESSAGERIES MARITIMES

SERVICES CONTRACTUELS

DEPARTS A DATES FIXES DE MARSEILLE POUR

L'Italie, La Grèce, La Turquie, L'Egypte, La Syrie, Les Indes, L'Indo-Chine, La Chine, Le Japon, la Côte Orientale d'Afrique, Madagascar, La Réunion, Maurice, L'Australie, La Nouvelle Calédonie.

LIGNES COMMERCIALES

SERVICES REGULIERS AU DEPART

d'Anvers, de Londres, de Dunkerque, du Havre, de la Pallice, de Bordeaux, de Marseille.

POUR

La Méditerranée, L'Inde, L'Indo-Chine et L'Extrême Orient

VOYAGES CIRCULAIRES EN MEDITERRANEE

par les paquebots de luxe "SPHINX", "LOTUS", "LAMARTINE", "PIERRE-LOTI"

Prix minimum: 1950 fr. en 2e classe—3,100 fr. en 1re classe.

Brochure spéciale adressée sur demande.

CONSIGNATION — TRANSIT — REPRESENTATION

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A:

PARIS siège Social, 8 rue Vignon.

MARSEILLE Agence Générale, 3 Place Sadi-Carnot.

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et Correspondants.

Les Richesses du Sol dans la Province de Québec.

AGRICULTURE. — L'aide du gouvernement est un stimulant efficace au développement de l'agriculture dans la Province de Québec. Les primes accordées aux cultivateurs et les octrois aux sociétés et cercles agricoles ont donné de bons résultats. L'agriculture doit occuper la première place dans cette Province, car elle est sa principale richesse et le facteur le plus important de sa prospérité.

Pour l'année 1921-22, ayant pris fin le 30 juin, il a été octroyé pour fins agricoles, dans la Province de Québec, par le Gouvernement Provincial, une allocation de \$1,447,091, et par le Gouvernement Fédéral, une allocation de \$271,113, soit ensemble \$1,718,204.

De 1913 à 1920, la hausse des prix a été régulière sur les produits de la terre, mais en 1921 une baisse s'est fait sentir: la valeur de la production agricole a baissé de 11 millions de dollars sur l'année précédente.

La valeur moyenne, par acre, des terres en exploitation au Canada était, en 1921, de \$40, dans l'Île du Prince-Edouard; de \$46 dans la Nouvelle-Ecosse; de \$35 au Nouveau-Brunswick; de \$28 dans la province de Québec; \$59 dans l'Ontario; \$63 dans le Manitoba; \$29 dans la Saskatchewan; \$28 dans l'Alberta et de \$122 dans la Colombie Britannique.

Les revenus annuels bruts dérivés de l'agriculture dans la province de Québec sont évalués en 1921 (en milliers de dollars) à 325,291, se décomposant comme suit: récoltes 219,154; animaux de ferme 20,262. Laine 1,203; produits laitiers 65,093; fruits et légumes 9,200; volailles et oeufs 6,930; animaux à fourrures captifs 94; produits de l'érable 2,742; tabac 613.

La richesse agricole brute de la province de Québec était évaluée en 1921, en milliers de dollars, à 1,288,813, et celle du Canada tout entier à 6,831,022. Ces sommes se répartissent de la manière suivante:

	Québec.	Canada.
Terres	508,758	3,196,876
Bâtiments	257,094	1,035,712
Instrument Aratoires	64,943	391,660
Bétail	127,515	766,720
Volailles	4,834	38,007
Animaux à fourrures captifs	378	5,824
Production agricole	325,291	1,396,223
	<hr/>	<hr/>
	1,288,813	6,831,022

Le salaire annuel des employés de ferme est de \$559 pour les hommes et de \$335 pour les femmes, pension comprise.

Le nombre des animaux a augmenté en 1921, mais dans une proportion moindre que les années précédentes depuis 1916. Il y avait 406,959 chevaux, 1,039,389 vaches laitières; 1,013,105 autres bêtes à cornes; 1,006,620 moutons et 883,920 porcs. La valeur moyenne par tête, du bétail des fermes de la Province est de \$89 pour les chevaux; \$46 pour les vaches laitières; de \$23 pour les autres bêtes à cornes; de \$6 pour les moutons et de \$16 pour les porcs. Valeur de la laine, par livre: laine non lavée \$0.21; laine lavée \$0.31.

Évaluation du nombre et de la valeur des volailles des fermes de la province en 1921. Dindes \$146,004, valeur par tête \$3.62. Oies \$129,864, valeur par tête, \$2.31. Canards, \$80,618, valeur par tête \$1.38; autres volailles, \$3,476,729, valeur par tête \$1.12.

Il existe dans la Province de Québec de nombreuses sociétés coopératives agricoles comprenant environ 27,000 membres qui ont souscrit ensemble un capital de \$589,000, sur lesquels \$350,000 ont été versés. Leurs recettes en 1921 se sont élevées à \$10,117,804.50, et leurs dépenses à \$9,997,869.83.

Depuis cinq ans, l'apiculture a fait des progrès très appréciables et le service apicole du Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec constate, qu'en 1922, il y avait 7,820 ruchers, comprenant 86,991 colonies. La récolte de 1921 a donné:

miel en sections, 288,725 livres,
miel extrait, 3,229,216 livres,
cire, 49,780 livres,

valeur totale, \$2,339,017.20;

alors qu'en 1916 le nombre des ruchers n'était que de 4,886, et la valeur totale des ruches, miel et cire, de \$419,517.37.

INDUSTRIE LAITIÈRE. — Grâce à une réglementation sévère et à la surveillance exercée par le gouvernement, les produits laitiers de la Province de Québec sont des produits de bonne qualité, fort appréciés sur les marchés étrangers.

Les détails qui suivent permettront de se rendre compte de l'importance de l'industrie laitière dans la province de Québec.

Valeur de la production des beurrieres et des fromageries en 1921.

Beurre (livres) 48,630,403	Valeur \$ 17,652,481
Fromage (livres) 54,242,735	" 9,197,911

Nombre de fabriques: 1,768, se décomposant comme suit:

Fabriques de beurre seulement	679
Fabriques de fromage seulement	759
Fabriques de beurre et fromage	330

(à suivre)

MAGNIFIQUE CATALOGUE DE
TAPISSERIES

LA MAISON GRANGER FRERES LIMITEE vient de publier son deuxième catalogue de papienture, contenant un assortiment choisi des derniers dessins pour le printemps 1923.

Ce catalogue (6¾ x 8½) contient 20 échantillons formant une très belle collection pour tous les appartements.

Ce Catalogue est Gratuit

il est réservé pour la clientèle en dehors de Montréal et représente d'excellentes valeurs en tapisseries. Les prix qui rivalisent avantageusement avec ceux offerts par les plus grands magasins à rayons du pays, sont indiqués au verso de chaque échantillon, ainsi que toutes les informations nécessaires qui sont expliquées en français et en anglais.

Ecrivez immédiatement pour recevoir ce catalogue par la poste.

GRANGER FRÈRES LIMITEE
Libraires. Papetiers. Importateurs
43 Notre-Dame-Ouest. Montréal

Rougier Frères

Cie Incorporée.

Siège Social

210, Rue Lemoine
MONTREAL

Maison d'Achats

32, Boulevard de la Bastille
PARIS

PRODUITS FRANCAIS

Spécialités Pharmaceutiques — Eaux Minérales
Parfumerie — Accessoires pour Pharmacie.

VITAL

Vin tonique au quinquina—
Apéritif reconstituant

FABRIQUE PAR

La Cie Chimique "Le Mérite"

1, Boulevard St-Laurent, MONTREAL, Can.

AUGUSTIN COMTE & CIE, Limitée,

DEPOSITAIRES

Spécialité de produits français

LA CIE ALF. GUAY, Limitée

IMPORTATEURS

*Librairie - Papeterie - Bijouterie
Articles Religieux*

EN GROS

19 et 21 Ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

Crédit Foncier Franco-Canadien

Argent à Prêter

sur Propriétés de Ville et Terres en culture. *Conditions spéciales* pour prêts aux Fabriques, Institutions Religieuses et Commissions Scolaires.

La Société ne charge aucune commission. Ses taux d'intérêt sont bas et son système d'amortissement est reconnu comme étant le plus avantageux.

Pour renseignements, s'adresser aux bureaux de la Société.

35, rue St-Jacques, - MONTREAL.

COMITE DE PARIS 18 rue des Capucines PARIS

SUCCURSALES A

QUEBEC—TORONTO—WINNIPEG—REGINA
EDMONTON—VANCOUVER

La Société d'Administration Générale

Edifice Crédit Foncier Franco-Canadien,
35, rue Saint-Jacques, MONTREAL, Canada.

Conseil d'Administration

Sir HORMISDAS LAPORTE, président; MARTIAL CHEVALIER, vice-président; J.-O. GRAVEL, Montréal; TANCREDE BIENVENU, Montréal; L. DE LA VALLEE-POUSSIN, Paris, France; Hon. RO-DOLPHE LEMIEUX, C.R., Montréal; NAPOLEON LAVOIE, Québec; J.-A. RICHARD, L.L.D., Montréal; C.-V. MONCEL, Montréal.

Directeur-Général: J.-THEO. LECLERC.

Exécuteurs testamentaires et fiduciaires.

VOUTES DE SURETE.

Valeurs administrées et fiduciaire pour émissions d'obligations \$32,050,132.79.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE

Président d'Honneur: M. P. E. NAGGIAR, Consul Général de France dans la Puissance du Canada

MEMBRES D'HONNEUR

- | | |
|--|--|
| M. Paul Delombre, Ancien Ministre, Rédacteur au "Temps", Paris. | M. Gabriel Hanotaux, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, 15 rue d'Aumale, Paris. |
| M. C. Dubail, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Québec, Fondateur de la Chambre de Commerce Française de Montréal, 19 rue Godot de Mauroy, Paris. | M. Edouard Herriot, Sénateur, Maire de Lyon. |
| Général Boucher, 105 Avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine. | M. André O. Honorat, Directeur Honoraire au Ministère de l'Intérieur, Député des Basses-Alpes, Paris. |
| M. C. A. Chouillou, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 24, rue de Milan, Paris. | M. J. de Loynes, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal, 1, rue de la Maye, Versailles. |
| M. Yves Guyot, Ancien Ministre, 95 rue de Seine, Paris. | M. Schwob, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal. |

MEMBRES ACTIFS

- | | |
|---|--|
| E. M. Armand, représentant, importateur de soieries, draperies, cotonnades, 239 McGill, Montréal. | Paul Mériot, Secrétaire de la Maison Alphonse Racine Liée (Tissus et Nouveautés), 60, rue St-Paul Ouest, Montréal. |
| Maurice P. Aubin, agent représentant, 275, Craig street West, Montréal. | Edmond Mondehard, Représentant, 1713, rue Jeanne-Mance, Montréal. |
| Louis Baisez, agent représentant et importateur, 45, rue St-Alexandre, Montréal. | A. de Montgaillard, de la Maison Rougier Frères, 210, rue Lemoine, Montréal. |
| Dr. Brisset des Nés, 1053, Avenue Mont-Royal Ouest, Montréal. | Marcel Nougier, Union Commerciale France-Canada, J. I. Eddé, New Birks Bldg., Montréal. |
| Pierre Charton, Directeur de la maison Geo. Herdt, 55, McGill College Avenue, Montréal. | H. B. de Passillé, Importateur, 192, rue Cherrier, Montréal. |
| C. Dorlia, Importateur, 29, rue Eolivar, Paris. | A. L. Phené, Président Olivier-Canada Ltd. (Tresses et Laizes pour chapellerie et produits d'Extrême-Orient), 59, Wellington Street West, (Toronto). |
| Auguste Dubost, 561, rue St-André, Montréal. | C. du Prey, Agent représentant et importateur, 1794 rue Hutchison, Montréal. |
| Jules Duchastel de Montrouge, Ingénieur Civil, 40 Avenue Dunlop, Montréal. | Maurice J. Quedrue, de la maison Quedrue et Dubosq, armateurs, consignataires, exportateurs, 6 rue St-Sacrement, Montréal. |
| Justin Durand, agent représentant et importateur, 122, rue Berril, Montréal. | R. de Poumefort, directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 35, rue St-Jacques, Montréal. |
| I. Féart, agent de la Parfumerie Houbigant, Limitée, 46 rue Saint-Alexandre, Montréal. | Victor Rougier, 210, rue Lemoine, Montréal. |
| M. Ferand, Directeur pour le Canada de la Cie d'assurances "Union" Lewis Bldg, 17, St. John Street, Montréal. | Julien Schwob, Importateur, 211 McGill Street, Montréal. |
| Léon Fréchon, Importateur, 112, Avenue Laval, Montréal. | Paul Seurot, Ingénieur en Chef de la Commission des Tramways de Montréal, 84, Fort Street, Montréal. |
| Paul Galibert, Tanneur, 26, rue Wellington, Montréal. | J. L. Suzanne, (The European Co.), 406, Confederation Life Bldg., Toronto, Ont. |
| Louis Hamon, Commerçant, Power Bldg., 83, Craig Street West, Montréal. | E. Saint-Loup, Importateur, chambre 205, 275 Craig St. West, Montréal. |
| Joseph D'Halewyn, Président de la Prévoyance, Compagnie d'assurances accident et garantie, 99, rue St-Jacques, Montréal. | A. Tarot, de la Maison O'Brien & Williams, Agents de Change, 120 rue St-Jacques, Montréal. |
| Henri Jonas, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Henri Jonas & Cie, Produits Alimentaires & Essences, 173, rue St-Paul Ouest, Montréal. | G. Vennat, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 10, Cours de Gourgues, Bordeaux. |
| Jules Matagrín, Secrétaire-Trésorier, Perrin-Kayser Company Ltd., 37 rue Mayor, Montréal. | Dr. Paul Villard, 17 Avenue Vendôme, Montréal. |
| Emile Mériot, agent représentant, de la maison Oulmet et Mériot, 29-31, rue St-Paul Est, Montréal. | |

MEMBRES ADHERENTS

AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

- Daniel Baillergeau et Loïc Naintré, 17, rue Crébillon, Nantes.
 Henu-Péron & Cie, 95, rue des Marais, Paris.
 E. Lacroix & Cie, Représentation, charbons, North Sydney, C.-B., Canada.
 Pitt & Scott, agents du Canadian Pacific Railway, 47, rue Cambon, Paris.
 Plantade & Querillac, 6, Cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux.
 Paul Teller, Représentant MM. J. M. Currie & Co., 36, rue d'Hauteville, Paris.
 Fhos. Trauff & Sons, 36, Quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS REPRESENTANTS ET COMMISSIONNAIRES

- G. de Cardailiac, agent représentant et importateur, 56 rue de Valenciennes, Paris.
 Claude Denis & Co., Importation-Exportation, 211, McGill St., Montréal.
 A. Gansse (British Canadian Agencies Ltd), 58, rue St-François-Xavier, Montréal.
 J. Herbout, 137, Boulevard de la Reine, Versailles, (S. et O.)
 C. A. Lefebvre & Cie, Board of Trade Bldg., Montréal.

- O'Loane, Kiely & Co., Ltd., Alimentation, Importation et Exportation, Vancouver, B. C., Canada.
 Chas. Weber, 873 Beatty Street, Vancouver, B. C.

ARCHITECTES

- J. O. Marchand, 480, Wood Ave., Montréal.

AGENTS DE PUBLICITE

- F. E. Fontaine, Canadian Advertising Agency Ltd., Unity Bldg., Montréal.

ARMATEURS

- Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
 H. Genestal & Fils, 44, rue de la Bourse, Le Havre.

ARTICLES DE SAINT-CLAUDE

- E. et A. Grandmottet et Cordier, Molans du Jura, (Jura).
 Forge-Guignard, St-Claude, (Jura).